



Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du 11 janvier 2022 – Grande Salle, Semine – 20h00

Membres présents :

Anglefort :	B. Thiboud (V)	Droisy :	J.P. Forestier (V)
Bassy :	R. Poncet	Éloise :	D. Clerc
Challonges :	S. Colas (V)	Franclens :	J.L. Magnin (V)
Chaumont :	A.G. Chatagnat	Frangy :	B. Revillon, D. Banant (V), S. Berthod-Roupioz (V), C. Breton (V)
Chavannaz :	A. Camp (V)	Marlioz :	V. Dutoit, M.-C. Glandut (V)
Chêne-en-Semine :	P. Rannard	Menthonnex-sous-C. :	F. Pozzo
Chessenaz :	P. Jacqueson (V)	Minzier :	J. Courlet, C. Etori (V)
Chilly :	E. Georges (V)	Musièges :	
Clarafond-Arcine :	S. Taragon	Saint-Germain-sur-R. :	
Clermont :	C. Vermelle (V)	Seyssel 01 :	M. Botteri (V)
Contamine-Sarzin :		Seyssel 74 :	G. Lambert (V), G. Callet (V), C. Duvernois (V)
Corbonod :	P. Chapel, S. Tasset (V)	Usinens :	F. Sève
Desingy :		Vanzey :	J.Y. Mâchard

Membres représentés par leur suppléant : A. Lambert par D. Rey (V) ; G. Canicatti par C. Comé (V).

Pouvoir : H. Bouëdec à S. Taragon.

Membres excusés : L. Cocatrix

Membres absents : F. Aurelle ; A. Bouchet ; P. Coulloux ; C. Guiseppin ; G. Pilloux

Secrétaire de séance : S. Taragon

Quorum : 32 Conseillers membres sur 39, soit 82 % → Le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Sylvie TARAGON est désignée Secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 :

Le Président demande si les Conseillers communautaires ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu du Conseil communautaire du 14 décembre 2021. Aucune remarque n'est formulée. Les membres du Conseil communautaire adoptent le compte-rendu du 14 décembre 2021 à l'unanimité.

Rapports inscrits au Conseil communautaire :

Le Président présente les rapports inscrits au Conseil communautaire.

- Administration Générale :
 - 1 – Remplacement d'un membre de la commission intercommunale « Administration Générale et Ressources Humaines »
- Développement Économique
 - 2 – Mesures compensatoires ZAC 2 de la Semine sur la commune de Chêne-En-Semine, achat des parcelles du Bois de la Grande Combe (CHAUMONTET)
 - 3 – Poursuite des travaux d'aménagement de la ZAE de Mabœz
- Assainissement :
 - 4 – Réhabilitation installations Assainissement Non Collectif « non-conformes » : forfait de 2 000 € - attribution sur l'année 2022

Le Président propose quatre délibérations additionnelles non inscrites à l'ordre du jour mais indispensables du fait de la clôture des budgets 2021 :

- Finances – comptabilité :
 - 5 – DM n°4 – Ouverture de crédits sur Chapitres 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections - rattachement de travaux en régie
 - 6 – Subventions exceptionnelles d'équilibre du Budget principal CCUR aux budgets annexes maison de vie, Port Gallatin, CIAS, et Zone de Loisirs
 - 7 – DM n°2 au BA ZAC 3 – Ouverture de crédits sur le Chapitre 66 compte 66121 pour rattachement charge d'intérêt (ICNE)
- Social - Enfance – Jeunesse :
 - 8 – Multi-accueil de Minzier – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux avec la Commune de Minzier.

Compte-rendu des décisions prises :

Le Président présente les décisions prises par lui-même dans le cadre de ses délégations :

- Attribution de la consultation pour les terrains familiaux des gens du voyages.

Paul RANNARD précise que l'association *Alfa 3A* a été retenue pour accompagner la CC Usse et Rhône avec deux options. L'une a pour objet d'un accompagnement en tant que maître-d'œuvre à 18 800 € HT et l'autre en tant que mandataire à 2 500 €. Il précise qu'une réunion de démarrage aura lieu le vendredi 4 février.

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de décisions prises par le Bureau.

Les vœux 2022 du Président :

Le Président adresse à l'assemblée tous ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2022, encore marquée par la crise sanitaire. Il remercie le personnel et les élus de la Communauté de Communes pour son investissement et pour son adaptabilité dans un contexte compliqué.

Paul RANNARD expose les réalisations de 2021 et l'état d'avancement des principaux projets :

- La déchetterie de Frangy a été inaugurée le 17 septembre dernier, elle est désormais opérationnelle,
- L'extension du multi-accueil à Frangy est terminée et inaugurée,
- La consultation sera relancée pour les travaux du futur EHPAD en juin 2022 dans l'attente de la subvention promise du Département et de l'ARS au titre du SEGUR de la santé,
- La consultation des travaux pour le multi-accueil de Minzier avec la salle des associations sera lancée dans les prochaines semaines. Paul RANNARD remercie la Commune de Minzier pour le travail mené en bonne coopération. Jérémie COURLET remercie en retour la Communauté de Communes pour son implication et le travail coopératif avec la Commune,
- L'aire de camping-car de Seyssel a été mise en service avant l'été 2021, elle est opérationnelle,
- Les travaux de démolition pour accueillir la futur maison de santé à Seyssel ont été réalisés, le projet sera agrémenté d'un laboratoire d'analyses médicales et de nouveaux locaux pour l'office de tourisme. Paul RANNARD remercie Tétractem pour son implication et aussi pour son appui dans la recherche d'un laboratoire d'analyses médicales,

- Le bilan technique de la piscine de la Semine est en cours, il permettra de dresser un état des lieux du bâtiment et de ce qui pourra être entrepris pour améliorer les conditions d'accueil au public,
- La ZAC III de la Semine a débuté ses travaux en 2021 avec les aménagements pour les compensations écologiques et les défrichements arrivent à la phase de finalisation. La consultation pour la viabilisation sera lancée incessamment sous peu et le diagnostic archéologique aura lieu en février,
- En assainissement, les travaux de la station d'épuration des Crêts à Saint-Germain-sur-Rhône sont terminés et ceux de la station d'épuration tant attendue de Marlioz sont bientôt achevés,
- La Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Mabœz va réaliser ses travaux de finalisation et la ZAE de Chambarin à Anglefort est toujours en cours de réflexion,
- Le site pour l'accueil des 6 terrains familiaux collectifs pour les gens du voyage est trouvé et le prestataire est retenu pour accompagner la Communauté de Communes,
- Les projets en cours pour cette deuxième partie de mandat sont : la poursuite des études sur le gymnase de Frangy, la construction de l'EHPAD du Val des Ussets, la construction de la maison de santé à Seyssel, le futur site administratif et la piscine de la Semine.

Rapports¹ soumis à délibérations

Ressources Humaines

Rapporteur : Patrick CHAPEL

Rapport n°1 : Remplacement d'un membre de la commission intercommunale « Administration Générale et Ressources Humaines »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la CC Ussets et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 10 mars 2020,

Vu la délibération n°CC 89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Vu la délibération n°CC 148/2020 du 13 octobre 2020 portant composition des commissions thématiques intercommunales,

Vu la délibération n° D_2021_12_10_04 de la commune de Contamine-Sarzin en date du 10/12/2021.

Considérant que les commissions thématiques intercommunales ont été créées par délibération du 23 juillet et que leur composition a été arrêtée le 13 octobre 2020.

Considérant qu'il convient de modifier un membre proposé par la Commune de Contamine-Sarzin

Le Vice-président propose de modifier la commission thématique intercommunale « Administration Générale – Ressources Humaines » par le délégué dont le nom et la commission proposée figurent en annexe de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, a décidé d'en délibérer en :

APPROUVANT la modification à la composition des commissions intercommunales tel qu'annexé à la présente délibération
NOTIFIANT cette délibération à l'ensemble des communes membres

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Développement Économique

Rapporteur : Christian VERMELLE

¹ Les rapports présentés servent de base aux délibérations adoptées pendant le Conseil communautaire. Les rapports sont le corps de texte des délibérations.

Rapport n°2 : Mesures compensatoires ZAC 2 de la Semine sur la commune de Chêne-En-Semine, achat des parcelles du Bois de la Grande Combe (CHAUMONTET) - Annule et remplace la délibération CC 20/2021 pour erreur de plume

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 4-1-1,

Vu la délibération de l'ex-CC de la Semine n°21/2013 en date du 26 février 2013 portant approbation des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et engagé la concertation publique relative à l'opération,

Vu la délibération de l'ex-CC de la Semine n°11/15 en date du 17 juin 2015 portant conclusion d'un mandat d'études et d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) III de la Croisée (nouvellement ZAC III de la Semine) avec TERACTEM,

Vu la délibération de l'ex-CC de la Semine du 21 mars 2016 portant actualisation de la délibération du 26 février 2013 relative aux modalités de concertation,

Vu la délibération n°CC 127/2018 du 12 juin 2018 portant sur le bilan de la concertation de la ZAC III,

Vu la délibération n°CC 38/2020 du 25 février 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal de la Semine,

Vu la délibération n°117/2020 du 23 juillet 2020 de création de la ZAC III de la Semine visée par la Préfecture le 30 juillet 2020,

Vu la délibération n°CC 09/2021 du 12 janvier 2021 portant création de la ZAC III de la Semine,

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie portant déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création de la ZAC III de la Semine sur la Commune de Clarafond-Arcine n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0031 du 22 avril 2021,

Vu la délibération n°CC 54/2021 du 9 mars 2021 portant déclaration de projet de ZAC III à la suite de l'enquête publique.

Considérant que la CC Ussets et Rhône est compétente en matière de développement économique et qu'elle gère la Zone d'aménagement concertée n°2 de la Semine, située dans la Commune de Chêne-en-Semine.

Monsieur le Président de la CCUR rappelle au Conseil Communautaire que, conformément au projet, la CCUR a confié à la société TERACTEM, bureau d'assistance foncière, la mission de procéder, en son nom et pour son compte, aux démarches foncières afin de maîtriser les emprises nécessaires aux mesures compensatoires, dans le cadre de procédures amiables, de la conclusion de promesses de vente ou d'échanges à leur réitération par actes notariés.

Pour permettre la réitération de la promesse d'échange en acte notarié et sa publication au service de la publicité foncière, il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer et de valider la promesse d'échange signée le 1er février 2021 entre la CCUR et Mme et M. CHAUMONTET Noëlle et Louis, tant sur la surface que sur l'indemnité.

L'échange porte sur les parcelles ZB285 et ZB75. Ledit échange a lieu sans soulte.

Parcelle propriété de Mme et M. CHAUMONTET Noëlle et Louis située sur la commune de Chêne-en-Semine :

Parcelle d'origine		Emprise acquise (en m ²)		Indemnité	Date signature Promesse d'échange
Réf. cad.	Surface (en m ²)	Nouveau numéro de parcelle	Surface	Montant	PE signée
ZB74	43204	ZB285 (ZB74p)	22277	11 138,50€ Arrondis à 11 139,00€	01/02/2021

Parcelle propriété de la CCUR située sur la commune de Chêne-en-Semine :

Parcelle d'origine		Emprise acquise (en m ²)		Indemnité	Date signature Promesse d'échange
Réf. cad.	Surface (en m ²)	Surface		Montant	PE signée
ZB75	22278	22278		11 139,00€	01/02/2021

Il est ici précisé que la parcelle ZB75 a été acquise par la CCUR aux Consorts CARRAZ :

- Promesse de vente signée le 17/01/2020,
- Délibération du conseil Communautaire CC21/2021 en date du 9 février 2021.

Monsieur le Vice-président demande donc au Conseil Communautaire de délibérer sur l'acquisition ci-dessus énumérée.

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

DONNANT son accord pour l'échange de foncier désigné,

PRECISANT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget annexe ZAC 2.

DONNANT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces nécessaires concrétisant ces acquisitions, notamment l'acte d'échange des parcelles sus désignées.

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe
--------------	--

	COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOU, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°3 : Poursuite des travaux d'aménagement de la ZAE de Mabœz.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 4-1-1,

Vu la délibération n°CC 125/2018 du 12 juin 2018 déterminant le prix de vente des lots de l'extension de la Zone d'Aménagement Économiques (ZAE) de Mabœz à Corbonod,

Vu la délibération n°CC 153/2020 du 13 octobre 2020 portant sur la vente des lots de la ZAE de Mabœz.

Vu l'arrêté n°2020-088 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition délivrée par le Maire au nom de la Commune,

Vu le permis d'aménager modificatif N°PA0011181600001M02 portant le nombre de lots de 14 à 15.

Considérant que la CC Ussets et Rhône aménage une zone d'activités, dite de Mabœz, à Corbonod, de 14 lots d'une surface totale de 33 342,85 m² (hors voirie et espaces communs).

Considérant que de premiers travaux sur cette zone ont permis d'aménager une voirie, non encore enrobée et d'effectuer les travaux de viabilisation.

Considérant que la commercialisation des lots de la ZAE a débuté.

Considérant que des travaux de finition restent à entreprendre.

Le Vice-président dit que le montant des dépenses déjà mandatées et à prévoir concernant la ZAE sont de 1 141 243 € et qu'elles se répartissent entre : acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôles, études techniques, travaux de viabilisation).

Le Vice-président rappelle que la CC Ussets et Rhône a obtenu les subventions suivantes :

- Département de l'Ain : 158 746 € (dont 79 373 € restant à percevoir),
- État (DSIL – Contrat de ruralité) : 127 117 € (la totalité a été versée).

Le Vice-président précise qu'en accord avec le Département de l'Ain, un soutien financier complémentaire va être sollicité et que le solde de la subvention a été demandé).

Le Vice-président informe que le montant total des travaux est de 1 141 243 € (dépenses déjà réalisées + estimation), qu'il est de 855 380 € déduit des subventions déjà obtenues, soit un coût de 25,65 € au mètre carré.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire de valider la poursuite des travaux sur la ZAE de Mabœz au regard de l'estimation proposée par le maître-d'œuvre soit pour un montant total de 402 300 € HT, décomposée ainsi et dont le détail est annexé à la présente délibération :

- Travaux préparatoire au chantier : 11 027,50 €
- Aménagement de la raquette centrale : 209 028,60 €
- Aménagement de l'entrée : 124 993,00 €
- Travaux d'éclairage public : 47 059,10 €
- Frais annexes : 10 191,80 €

Le Vice-président dit que ces travaux feront l'objet d'une consultation et dont le choix des entreprises retenues sera validé par le Conseil communautaire.

Michel BOTTERI demande si ces travaux sont bien compris sur les 1 141 243 € du montant total. Christian VERMELLE répond que oui. Michel BOTTERI espère que les entreprises qui étaient objet à problèmes ne seront plus retenues. Christian VERMELLE indique que ce sera pris en compte mais qu'il s'agira d'une consultation de travaux ouverte à tout candidat. Paul RANNARD espère que cela se passera mieux avec le nouveau maître-d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

AUTORISANT la consultation des entreprises pour les travaux de finalisation de la ZAE de Mabœz dont le montant estimatif est de 402 300 € HT.

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe
--------------	--

	COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Assainissement

Rapporteur : Rémi PONCET

Rapport n°4 : Réhabilitation installations Assainissement Non Collectif « non-conformes » : forfait de 2 000 € - attribution sur l'année 2022

La CCUR souhaite continuer à encourager les usagers à réhabiliter leurs installations d'assainissement non collectif (ANC) « non-conformes », dans la continuité des délibérations prises depuis 2019.

Il est proposé de reconduire l'aide de la CCUR aux usagers souhaitant réhabiliter leurs dispositifs d'ANC non-conformes en 2022.

En effet, cette opération a bien été accueillie par les usagers de la CCUR et les réhabilitations s'engagent.

Il est donc proposé au conseil communautaire de continuer cette opération et d'attribuer un forfait de 2 000 € aux 30 premiers usagers qui signeront une convention d'engagement avec la CCUR, dès lors que l'installation d'assainissement non collectif est considérée « non-conforme » par les services du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCUR.

La commission assainissement propose qu'en cas de plusieurs logements, lorsque 2 logements disposent d'une seule installation d'ANC, le premier forfait sera à 2 000 €, puis le second à 1 000 €, et ainsi de suite si plus.

Puis, lorsque 2 logements disposent de 2 installations distinctes, 2 forfaits à 2000€ seront attribués.

A ce forfait, une aide du Conseil départemental de l'Ain ou de la Haute-Savoie pourra s'ajouter selon des critères définis par les conseils départementaux comme suit :

- Les installations d'ANC non-conformes présentent des risques en matière de pollution, de nuisances ou de salubrité publique
- L'année de construction des habitations doit être antérieure à 1996
- A minima, une étude de dimensionnement du système devra être faite par un bureau d'étude
- Les travaux doivent être réalisés dans le cadre d'un programme coordonné et animé par la CCUR

Le conseil départemental de l'Ain pour les communes d'Anglefort, Corbonod et Seyssel 01 apporte une aide sur le montant hors taxe des travaux.

Le conseil départemental de la Haute-Savoie pour les 23 autres communes, aide à la réalisation des études de faisabilité, préalables aux travaux.

Jean-Yves MÂCHARD demande quand sont faits les contrôles en cas de déménagement ou de changement de propriétaires. Rémi PONCET répond que le SPANC doit être contacté pour les contrôles, il s'organise ensuite pour répondre aux demandes dans les meilleurs délais.

Christian VERMELLE demande s'il est encore possible de bénéficier du soutien financier de 2 000 € de la Communauté de Communes pour la réhabilitation des installations autonomes. Rémi PONCET répond par l'affirmative, que cela concerne les 30 premiers dossiers et que, à ce jour, 29 dossiers sont acceptés.

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

DISANT qu'un forfait de 2 000 € sera alloué aux trente premiers usagers ayant signé une convention d'engagement avec la CCUR,

DISANT qu'en cas de plusieurs logements, lorsque 2 logements disposent d'une seule installation d'ANC, le premier forfait sera à 2 000 € et le second à 1 000 €, puis ainsi de suite si plus. Et que lorsque 2 logements disposent de 2 installations distinctes, 2 forfaits à 2 000 € seront attribués

PRECISANT que pour prétendre audit forfait, les travaux de mise en conformité ne doivent pas être engagés ou terminés. Aucune rétroactivité ne sera faite.

DISANT qu'à minima, une étude de dimensionnement du système d'assainissement individuel devra être faite, en amont, de la réhabilitation par un bureau d'étude,

REPRECISANT que les travaux de réhabilitation des dispositifs devront être achevés sur les années 2022, 2023 et au plus tard le 31/12/2023.

DISANT que cette aide de 2 000 € sera versée à l'achèvement des travaux de mise en conformité et après validation par le SPANC, en une seule fois et sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB,

DISANT que la CCUR percevra les aides du conseil départemental 01 pour le compte des habitants de l'Ain, si ces derniers remplissent les conditions pour en bénéficier et leur reversera.

DISANT que la CCUR percevra les aides du conseil départemental 74 pour le compte des habitants de la Haute-Savoie, si ces derniers remplissent les conditions pour en bénéficier, la subvention sera déduite du montant de l'étude refacturée à l'utilisateur par la CCUR.

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Finances – comptabilité

Rapporteur : Sylvie TARAGON

Rapport n°5 : Budget principal (84400) - DM N°4 – Ouverture de crédits sur Chapitres 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections - rattachement de travaux en régie.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC 63/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget principal.

La Vice-présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que les travaux d'extension de la halte-garderie de Frangy sont arrivés à leur terme, et qu'une partie d'entre eux ont été effectués en régie.

La Vice-présidente rappelle que les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. En fin d'exercice, il convient d'apurer les opérations de travaux en régie en constatant une opération non budgétaire, qui permettra d'intégrer ces travaux en section d'investissement, et ainsi de les inscrire dans l'inventaire de la CCUR.

Le Vice-présidente informe que, pour ce faire, des crédits sont à prévoir sur le chapitre 042 compte 722 qui doit être crédité de 8 620,64 € afin de permettre la réalisation de ces écritures.

Par conséquent, la Vice-présidente propose au Conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n°4 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 620.64 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 620.64 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	8 620.64 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 620.64 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 620.64 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	8 620.64 €
Total Général		17 241.28 €		17 241.28 €

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

ADOPTANT la décision modificative n°4 du budget principal de la CC Usse et Rhône telle que présentée,
AUTORISANT le comptable public à procéder aux écritures comptables nécessaires,
NOTIFIANT cette délibération au SGC de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie,

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°6 : Subventions exceptionnelles d'équilibre du Budget principal CCUR aux budgets annexes maison de vie, Port Gallatin, CIAS, et Zone de Loisirs.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la délibération n°CC 63/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget principal,
Vu la délibération n°CC 74/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget annexe port Gallatin,
Vu la délibération n°CC 76/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget annexe maisons de vie,
Vu la délibération n°CC 77/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget annexe zone de loisirs,
Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS portant adoption de son budget principal.

La Vice-présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que, en application de l'article L2224-2 du CGCT, le Conseil communautaire a approuvé à travers le vote du budget en date du 13 avril 2021, l'inscription au budget principal 2021 de la CCUR chapitre 65 – compte 657351, un montant de 901 260 € dédié aux versements des subventions d'équilibre nécessaires à certains budgets annexes.

La Vice-présidente indique qu'il convient de prendre une délibération motivée pour décider de l'attribution et du montant de subvention exceptionnelle avant la fin de l'exercice 2021. Les résultats prévisionnels permettent de calculer au plus juste le montant maximum de ces subventions et cela dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2021.

Par conséquent, la Vice-présidente propose au Conseil communautaire de délibérer sur l'intégration des subventions d'équilibre au profit des budgets annexes de l'exercice 2021 ci-dessous désignés et cela à hauteur d'un montant total de 442 784,97 € au débit du compte 657351 du budget principal :

Budgets annexes 2021 désignés	Montant maximum du versement en €
-------------------------------	-----------------------------------

Budget Principal CIAS	89 225,26 €
Budget annexe Maisons de vie	115 293,26 €
Budget annexe Port Gallatin	29 594,00 €
Budget annexe Zone de Loisirs	208 672,29 €

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

APPROUVANT le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes ci-dessus désignés.

DISANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2021.

AUTORISANT le comptable public à procéder aux écritures comptables nécessaires.

NOTIFIANT cette délibération au SGC de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUÉDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°7 : Budget annexe ZAC 3 (84400) - DM N°2 – Ouverture de crédits sur le Chapitre 66 compte 66121 pour rattachement charge d'intérêt (ICNE).

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC 70/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget annexe ZAC 3.

La Vice-présidente informe les membres du Conseil communautaire que dans le cadre des écritures de fin d'année et du rattachement des charges de l'exercice, il convient de passer les intérêts courus non échus (ICNE) en écritures sur nos budgets car ils influent sur les résultats de l'exercice 2021.

Or, la Vice-présidente indique qu'à la suite de la contraction du prêt de 1 575 000 € en juillet 2021 sur le budget ZAC 3, la prévision budgétaire du compte 66121 - Chapitre 66, qui permet de comptabiliser le rattachement des ICNE, s'avère insuffisante.

Par conséquent, la Vice-présidente propose au Conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative N° 2 du budget annexe ZAC III, afin de créditer le compte 66112 de 1 906,88 € telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6045 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	1 906.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 906.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	1 906.88 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 906.88 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 906.88 €	1 906.88 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

ADOPTANT la décision modificative N°2 du budget annexe de la ZAC 3 telle que présentée.

AUTORISANT le comptable public à procéder aux écritures comptables nécessaires.

NOTIFIANT cette délibération au SGC de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul
--------------	--

	FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Social - Enfance - Jeunesse

Rapporteur : Paul RANNARD

Rapport n°8 : Multi-accueil de Minzier – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux avec la Commune de Minzier.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 6-7-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération n°CC 01/2017 du 27 janvier 2017 portant élection du Président de la CC Usse et Rhône,

Vu la délibération n°CC 32/2021 du 9 février 2021 relative au plan de financement du multi-accueil de Minzier.

Considérant que la CC Usse et Rhône est compétente en matière de petite enfance et qu'elle gère quatre multi-accueils d'une capacité totale de 87 places dans les Communes de Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Frangy et Chêne-en-Semine. Considérant que la CC Usse et Rhône pilote le projet de multi-accueil de Minzier (25 places) et qu'elle a validé son plan de financement le 9 février 2021.

Considérant que la Commune de Minzier dispose d'un projet de salle des associations et que celui-ci est construit conjointement avec le multi-accueil dans le même bâtiment, le multi-accueil au rez-de-chaussée et la salle des associations au 1^{er} étage.

Le Président rappelle le projet de bâtiment du futur multi-accueil et de la salle des associations comprenant la réalisation du multi-accueil en rez-de-chaussée pour la CC Usse et Rhône et la salle des associations au 1^{er} étage pour la Commune de Minzier.

Le Président présente la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et souligne, en particulier, les points suivants :

- La convention porte uniquement sur la partie des travaux et concerne la répartition des financements entre la CC Usse et Rhône et la Commune de Minzier,
- Les frais d'études techniques et de maîtrise d'œuvre sont pris séparément,
- Les montants estimatifs de travaux sont de 735 000 € (68 %) pour le multi-accueil et de 350 000 € (32 %) pour la salle des associations,
- La clé de répartition financière est partie sur une base de 68/32 mais ramenée à 73,25 % pour la CC Usse et Rhône et 26,75 % pour la Commune de Minzier car la CC Usse et Rhône prend en charge l'ensemble du FCTVA qu'elle touchera en intégralité en recette.

Le Président donne lecture de la convention.

Le Président propose au Conseil communautaire de donner leur accord pour que le Président signe la convention.

Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

AUTORISANT le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

NOTIFIANT la présente délibération à la Commune de Minzier.

Votes pour :	David BANANT, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Michel BOTTERI, Carole BRETON, Gilles CALLET, Alain CAMP, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Sophie COLAS, Christophe COMÉ, Jérémie COURLET, Vincent DUTOIT, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Jean-Paul FORESTIER, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Florence POZZO, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Hervé BOUËDEC), Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD, Christian VERMELLE. (33)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Questions diverses

Habitations non raccordées à l'assainissement :

Rémi PONCET rappelle aux Conseillers communautaires que le SPANC a transmis aux mairies un tableau des habitations non raccordées à des installations autonomes et que certaines n'ont pas encore répondu. Il demande à celles qui n'ont pas encore répondues de bien vouloir le faire avant le 31 janvier 2022.

Commission finances :

Sylvie TARAGON propose que la commission finance initialement prévue ce jeudi 13 janvier soit annulée en raison du contexte sanitaire et remplacée par un diaporama qui sera envoyé aux élus membres pour recueillir leurs observations. Les membres du Conseil communautaire acceptent cette proposition.

Inauguration du Pôle médical des Ussets :

Paul RANNARD rappelle la cérémonie d'inauguration du Pôle médical des Ussets est prévue le vendredi 21 janvier à 17h30. Il souligne qu'aucun buffet ne sera servi en raison du contexte sanitaire.

Fête de la neige à Sur Lyand :

Paul RANNARD informe que la fête de la neige aura lieu à Sur Lyand (Corbonod) ce dimanche 16 janvier à 11h30.

Levée de séance et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président lève la séance publique à 21 heures.

Le secrétaire de séance,
Sylvie TARAGON



Le Président,
Paul RANNARD

